

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1481

14 juin 2012

SOMMAIRE

Agra Investments SPF S.A.	71084	LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l.	71060
Amundi Money Market Fund	71047	Maitland Trust Services S.à.r.l.	71081
Assal S.à r.l.	71080	M.R.I. Investments S.A.	71053
Barril Oco S.à r.l.	71083	NLD Activities S.A.	71047
Bouneweger Stuff S.à r.l.	71055	RP Global Finance	71057
CBM S.à r.l.	71062	RP Global Finance	71042
Comptoir Immobilier Luxembourgeois ..	71088	Société Européenne de Banque	71049
Credit Suisse Microfinance Fund Manage- ment Company	71081	Sofidra S.A.	71042
Crystal Bole S.à r.l.	71057	Threadneedle Asset Management Hol- dings Sàrl	71087
Danske SICAV-SIF	71085	UBS ETF	71062
Dharma Investment S.A.	71050	Ulysses	71052
DH French Light Industrial S.à r.l.	71065	Upifra S.A.	71081
Dual Return Fund (Sicav)	71051	Vedim S.à r.l.	71082
Family Invest S.A.	71082	Velasquez S.A.	71064
Finfel S.A.	71050	Vente-Privée.CPM IP S.à r.l.	71083
Finimmo Wealth Management S.A.	71054	Venus	71052
Gabytrans Sàrl	71080	Venus Holding S.A.	71083
Goldman Sachs Structured Investments II SICAV	71053	Venus International S.A.	71084
Hector Sicav	71051	Vertbois Sàrl	71082
Husky (Luxembourg) 2, S.à r.l.	71060	Visitation S.A.	71084
Immogen Conseils S.A.	71050	Visitation S.A.	71085
Insurance and Reinsurance Consultant Agency S.A.	71086	Visitation S.A.	71086
International Company for Developments and Investments	71054	Visitation S.A.	71085
Irama S.A.	71052	Vouster S.A.	71086
JPMorgan Specialist Investment Funds ...	71046	West Grove S.à r.l.	71087
Laranaga Holding S.A.	71054	Wilson Finance S.A., SPF	71087
LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l.	71057	Wintersport Investments Holding S.A.	71049
		WoodInvest Europe SA	71088
		Worldvest	71088

Sofidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 73.723.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

reportée au 28 juin 2012 à 10.00 heures au 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation des rapports de vérification du commissaire pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011;
2. Présentation et approbation des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2011;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
5. Election statutaire;
6. Procuration générale pour l'émission de garanties par Sofidra SA;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012065185/20.

RP Global Finance, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 144.585.

In the year two thousand twelve on the thirtieth of May.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of RP GLOBAL FINANCE, a Luxembourg public company limited by shares submitted to the Luxembourg securitisation law dated March 22nd, 2004 (société anonyme de titrisation), with registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.585 (the Company). The Company was incorporated on January 20th, 2009 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 4th, 2009, number 468. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on August 18th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 25th, 2011, number 1951.

The Meeting is opened and chaired by Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary, Mrs Corinne PETIT, employee, with same professional address.

The Meeting elected as scrutineer, Mrs Sylvie DUPONT, employee, with same professional address.

The bureau having been formed, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that one hundred per cent (100%) of the entire share capital are represented at the present meeting, composed of fifty thousand (50,000) class 1 shares, and seventeen thousand and seventy-eight (17,078) class A shares, so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

III. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Acknowledgement and approval of the calculation by the board of directors of the Company of the net asset value of Compartment A as at December 31st, 2011, authorisation and approval of the redemption of 1,420 class A shares (the Redeemed Shares) at the redemption price calculated by the board of directors of the Company and based on the net asset value of EUR 1,218.101 per share in Compartment A as at December 31st, 2011 (the Redemption Price) in accordance with article 6.4 of the articles of association of the Company and the resolutions taken by the board of directors on April 25th, 2012;

3. Acceptance and approval of the transfer of the Redeemed Shares to the Company;

4. Reduction of the share capital of the Company by an amount of one thousand four hundred and twenty euro (EUR 1,420) in order to bring the capital from its present amount of sixty-seven thousand and seventy-eight euro (EUR 67,078) represented by (i) fifty thousand (50,000) class 1 shares with a par value of one euro (EUR 1) each and (ii) seventeen thousand and seventy-eight (17,078) class A shares with a par value of one euro (EUR 1) each, to the amount of sixty-five thousand six hundred and fifty-eight euro (EUR 65,658), by way of the cancellation of the Redeemed Shares;

5. Amendment to article 5 of the articles of association in order to reflect the above capital reduction and cancellation of the Redeemed Shares;

6. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and any employee of ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the cancelled class A shares in the shareholders' register of the Company; and

7. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges and approves the calculation by the board of directors of the Company of the net asset value of Compartment A as at December 31st, 2011 as follows:

December 31st, 2011: EUR 1,218.101 per share in Compartment A.

The Meeting resolves to authorise and approve the following redemption of the Redeemed Shares at the Redemption Price in accordance with article 6.4 of the articles of association of the Company and the resolutions taken by the board of directors on April 25th, 2012:

Name of Class A Shareholder	Redeemed Shares	Redemption Price
Bank Sarasin & Cie AG	362	EUR 440,952.56
Crédit Suisse	156	EUR 190,023.76
Erste Group Bank AG	224	EUR 272,854.62
Gesico International S.A.	420	EUR 511,602.42
LGT Bank in Liechtenstein Ltd	105	EUR 127,900.61
Raiffeisen-Landesbank Tirol AG	119	EUR 144,954.02
Privatbank IHAG Zürich AG	34	EUR 41,415.43
Total	1,420	EUR 1,729,703.42

Each Class A Shareholder hereby expressly acknowledges and consents to the above redemption of the above portion of the Class A Shares it holds in the Company.

The Meeting resolves to pay the Redemption Price in the form of a cash distribution to the relevant Class A Shareholders.

Third resolution

The Meeting resolves to expressly accept and approve the transfer of the Redeemed Shares to the Company and to register such transfer in the shareholders' register of the Company by a written declaration executed by the transferors and the transferee.

Fourth resolution

The Meeting resolves to reduce and hereby reduces the share capital of the Company by an amount of one thousand four hundred and twenty euro (EUR 1,420) in order to bring the capital from its present amount of sixty-seven thousand seventy-eight euro (EUR 67,078) represented by (i) fifty thousand (50,000) class 1 shares with a par value of one euro (EUR 1) each and (ii) seventeen thousand seventy-eight (17,078) class A shares with a par value of one euro (EUR 1) each, to the amount of sixty-five thousand six hundred fifty-eight euro (EUR 65,658), by way of the cancellation of the Redeemed Shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the articles of association, so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at sixty-five thousand six hundred fifty-eight euro (EUR 65,658) and it is divided as follows:

- fifty thousand (50,000) class 1 shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1), subscribed and fully paid-up (the Class 1 Shares). The holder of Class 1 Shares is hereinafter individually referred to as a Class 1 Shareholder.
- fifteen thousand six hundred fifty-eight (15,658) class A shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up (the Class A Shares). The Class A Shares are exclusively allocated and linked to Compartment A of the Company created pursuant to the resolutions of the board of directors of the Company dated March 25th, 2009 (the Compartment A). The holder(s) of Class A Shares are hereinafter referred to as a Class A Shareholder(s).”

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and any employee of ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the cancelled class A shares in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le trente mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de sa consoeur empêché, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de RP GLOBAL FINANCE, une société anonyme de titrisation de droit luxembourgeois, soumise à la loi luxembourgeoise sur la titrisation du 22 mars 2004, avec siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.585 (la Société). La Société a été constituée le 20 janvier 2009 suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 mars 2009, numéro 468. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du même notaire, le 18 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 août 2011, numéro 1951.

L'Assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le Président a nommé comme Secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'Assemblée a élu comme Scrutateur, Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ayant été constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. Cette liste de présence indique que cent pour cent (100%) du capital social sont représentés à la présente assemblée, qui se compose de cinquante mille (50.000) actions de classe 1, et dix-sept mille soixante-dix-huit (17.078) actions de classe A, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour dont les actionnaires ont connaissance.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Prise d'acte et approbation du calcul par le conseil d'administration de la Société de la valeur de l'actif net du Compartiment A au 31 décembre 2011; autorisation et approbation du rachat de 1.420 actions de classe A (les Actions Rachetées) au prix de rachat calculé par le conseil d'administration de la Société et basé sur la valeur d'actif net de EUR

1.218,101 par action du Compartiment A au 31 décembre 2011 (le Prix de Rachat) conformément à l'article 6.4 des statuts de la Société et aux décisions prises par le conseil d'administration le 25 avril 2012;

3. Acceptation et approbation des cessions des Actions Rachetées à la Société;

4. Réduction du capital social de la Société d'un montant de mille quatre cent vingt euros (EUR 1.420) afin de porter le capital social de son montant actuel de soixante-sept mille soixante-dix-huit euros (EUR 67.078) représenté par (i) cinquante mille (50.000) actions de classe 1 d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune et (ii) dix-sept mille soixantedix-huit (17.078) actions de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de soixante-cinq mille six cent cinquante-huit euros (EUR 65.658) par l'annulation des Actions Rachetées;

5. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter la réduction du capital ci-dessus et l'annulation des Actions Rachetées;

6. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à chaque administrateur de la Société et tout employé d'ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions de classe A annulées dans le registre des actionnaires de la Société; et

7. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte et approuve le calcul par le conseil d'administration de la Société de la valeur de l'actif net du Compartiment A au 31 décembre 2011 de la manière suivante:

31 décembre 2011: EUR 1.218,101 par action du Compartiment A.

L'Assemblée décide d'autoriser et d'approuver le rachat suivant des Actions Rachetées au Prix de Rachat conformément à l'article 6.4 des statuts de la Société et aux décisions prises par le conseil d'administration le 25 avril 2012:

Nom de l'Actionnaire de Classe A	Actions Rachetées	Prix de Rachat
Bank Sarasin & Cie AG	362	EUR 440.952,56
Crédit Suisse	156	EUR 190.023,76
Erste Group Bank AG	224	EUR 272.854,62
Gesico International S.A.	420	EUR 511.602,42
LGT Bank in Liechtenstein Ltd	105	EUR 127.900,61
Raiffeisen-Landesbank Tirol AG	119	EUR 144.954,02
Privatbank IHAG Zürich AG	34	EUR 41.415,43
Total	1.420	EUR 1.729.703,42

Chaque Actionnaire de Classe A reconnaît et consent expressément au rachat de la proportion ci-dessus des actions de classe A qu'il détient dans la Société.

L'Assemblée décide de payer le Prix de Rachat sous la forme d'une distribution en numéraire aux Actionnaires de Classe A concernés.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'approuver expressément les cessions des Actions Rachetées à la Société et d'inscrire ces cessions dans le registre des actionnaires de la Société par une déclaration écrite signée par les cédants et le cessionnaire.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire et réduit par les présentes le capital social de la Société d'un montant de mille quatre cent vingt euros (EUR 1.420) afin de porter le capital social de son montant actuel de soixante-sept mille soixante-dix-huit euros (EUR 67.078) représenté par (i) cinquante mille (50.000) actions de classe 1 d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune et (ii) dix-sept mille soixante-dix-huit (17.078) actions de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de soixante-cinq mille six cent cinquante-huit euros (EUR 65.658) par l'annulation des Actions Rachetées.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à soixante-cinq mille six cent cinquante-huit euros (EUR 65.658) et il est divisé comme suit:

- cinquante mille (50.000) actions de classe 1 sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions de Classe 1). Le détenteur des Actions de Classe 1 est désigné individuellement ci-après comme un Actionnaire de Classe 1.

- quinze mille six cent cinquante-huit (15.658) actions de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions de Classe A). Les Actions de Classe A sont exclusivement affectées et liées au Compartiment A de la Société créé en vertu des résolutions du conseil d'administration en date du 25 mars 2009 (le Compartiment A) Le(s) détenteur(s) des Actions de Classe A sont désignés ci-après comme l'Actionnaire ou les Actionnaires de Classe A.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à chaque administrateur de la Société et tout employé d'ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions de classe A annulées dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille six cents euros (EUR 1.600).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: G. Saddi, C. Petit, S. Dupont et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2012. LAC/2012/24947. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066447/232.

(120094406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

JPMorgan Specialist Investment Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 158.266.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of JPMorgan Specialist Investment Funds(the "Company") will be held on Friday, 29 June 2012 at 14:00 CET , at the Registered Office of the Company, with the following Agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended December 31, 2011.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended December 31, 2011.
3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended December 31, 2011.
4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the accounting year ended December 31, 2011.
5. Approval of Directors' Fees.
6. Re-election of Mr Jacques Elvinger, Mr Trevor Ash, Mr Nicolas Deblauwe and Mr Jean Frijns to serve as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on December 31, 2012.

7. Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. to serve as Auditors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders, approving the Financial Statements for the accounting year ending on December 31, 2012.
8. Allocation of the results as per the Audited Annual Report for the accounting year ended December 31, 2011.
9. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

VOTING

Resolutions on the Agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by Shareholders present or represented at the Meeting.

VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed Form of Proxy. Completed Forms of Proxy must be received by no later than the close of business in Luxembourg on Wednesday, 27 June 2012 at the Registered Office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2012067874/755/34.

NLD Activities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.819.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juillet 2012 à 8:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux comptes et nomination de leurs remplaçants
2. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la période du 1^{er} janvier 2011 à la date de la présente assemblée
3. Transfert du siège social
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012067875/795/17.

Amundi Money Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.478.

Due to the lack of quorum, the extraordinary general meeting convened on 25 of May 2012 at 11 a.m. was not able to validly decide on the items of its agenda. Thus, shareholders are kindly invited to attend a

NEW EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held at the offices of AMUNDI LUXEMBOURG, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg on 29 of June 2012 at 11:00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To amend the text of a number of articles of the Articles of Incorporation in order to implement the changes as required by the new law dated 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "2010 Law"), implementing Directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 (the "UCITS IV Directive"), and in particular to (not exhaustive summary):
 - replace any reference to the law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment by references to the law dated 17 December 2010 on undertakings to collective investment;
 - allow the Fund to adopt master-feeder structure;
 - allow the Fund to perform cross-sub-fund investments; and
 - amend the provisions regarding merger of the Fund or its sub-funds in order to, inter alia, implement the rules of the 2010 Law with regard to merger of the Fund or its sub-funds with other sub-funds of the Fund or another UCITS or sub-funds thereof.
2. To amend the object of the Fund in article 3 in order to update the reference to the fund legislation. The new text of Article 3 will read as follows:

"The exclusive object of the Fund is to place, the monies available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets such as referred to in Part I of the law of 17 December 2010 regarding undertakings for

collective investment or any legislative replacements or amendments thereof (the "2010 Law") with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders (the "Shareholders") the results of the management of its sub-funds.

The Fund may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2010 Law."

3. To amend article 4 in order to provide the Fund's Board with the authority to decide on potential transfer of the register office of the Fund within the municipality of the City of Luxembourg.
4. To amend article 7 in order to give to the Fund's Board the responsibility to define the "US persons" status in the prospectus of the Fund.
5. To amend article 10 by the deletion of the end of the second paragraph to remove the requirement of a quorum for general meetings of not less than one-half of the issued shares of that sub-fund, class or category in question in order to be in line with the 2010 Law.
6. To amend article 11 in order to precise that shareholders shall meet upon call of the Fund's Board pursuant to registered notice or by ordinary mail only if notices are published.
7. To amend article 12 in order to allow the election of directors by the shareholders for a period not exceeding six (6) years instead of for a period of one year ending at the next general meeting.
8. To amend article 13 in order to provide the chairman of the Fund's Board of Directors with the authority to convene Board's meetings at the place indicated in the notice of meeting and to have a casting vote in any circumstances.
9. To amend article 14 in order to provide two directors or any person authorised by the Fund's Board of Directors with the authority to sign the minutes as well as copies or extracts of such minutes of any meeting of the Board.
10. To amend article 15 in order to foresee the possibility for the Fund to designate a management company located in Luxembourg or in other EU Member State.
11. To amend article 15 in order to align the provisions related to the eligible assets with the new provisions of the 2010 Law, as regards in particular:
 - * the definition of "Regulated Market" and the reference to the European Directive 2004/39/CEE of the European Parliament and of the Council of April 21st, 2004 instead of the Directive 93/22/EEC,
 - * the possibility to adopt master-feeder structure;
 - * the possibility to perform cross-sub-fund investments; and
 - * the fact that, under the 2010 Law, each sub-fund of the Fund shall be regarded as a separate UCITS for investment compliance purposes.
12. To amend article 19 in order to foresee the possibility for the Fund to be bound by the acts accomplished by the Board, by the joint signatures of any two directors or by the signature of any director or representative to whom authority has been delegated by the Board.
13. To amend article 21 in order to align the text of the Articles of Incorporation to the prospectus with regards to the right, in the case where requests for redemption and conversion for any Dealing Day exceed 10% of the Net Asset Value or the number of shares of a sub-fund's shares, to postpone redemption and conversion of all or part of such shares to the following dealing day.
14. To amend article 21 in order to remove the descriptions on termination/merger of sub-fund/class, this is now described in articles 28, 29 and 30 of the Articles.
15. To amend article 22 in order to provide the Fund with the authority to suspend the determination of the net asset value and the issue and redemption of shares as well as the right to convert shares into shares of another sub-fund of the Fund in case of a decision to merge the Fund or a sub-fund thereof provided that any such suspension is justified for the protection of the shareholders in order to comply with the provisions of the 2010 Law.
16. To amend article 27 in order to precise that, in case of liquidation of the Fund, the liquidators shall realise the Fund's assets in the best interest of the shareholders and shall distribute the net proceeds of liquidation corresponding to each sub-fund to the holders of shares of each sub-fund in proportion of their holding of shares in such sub-fund.
17. To add a new article 28 on liquidation of sub-fund and classes of shares in order to separate the provisions related to liquidations and those related to mergers;
18. To add a new article 29 on merger of the Fund to comply with the new provisions of the 2010 Law;
19. To add a new article 30 on merger of the sub-funds to comply with the new provisions of the 2010 Law;
20. To completely restate the Articles of Incorporation with effect as of the date of the general meeting in order to reflect the various amendments adopted by the extraordinary general meeting and resolve that the only version of the Articles of Incorporation will be the English version.
21. To resolve that the effective date of the resolutions of the above agenda shall become effective on the date of the extraordinary general meeting.
22. Miscellaneous.

The draft text of the restated Articles of Incorporation is available on request at the registered office of the Fund.

Shareholders are advised that:

- their rights to attend this extraordinary general meeting and to exercise their voting rights attaching to their Shares are determined according to the Shares held by them on 27th of June 2012 at midnight (Luxembourg time);
- no quorum is required at this meeting in order to deliberate and that the resolutions shall be passed at the majority of the two thirds of the Shares present or represented at the meeting and voting. Such a majority will be determined according to the Shares issued and outstanding on 27th of June 2012 at midnight (Luxembourg time).

If you wish to attend the meeting in person, we would be most grateful if you would communicate your intention to us by 27th of June 2012 at midnight (Luxembourg time) at latest.

If you are unable to attend the meeting in person, a proxy form can be obtained from the registered office of the Fund or from local agent and have to be sent to AMUNDI LUXEMBOURG, 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg (Fax: +352 47 67 37 81) for the attention of Mrs Betty Weissenbacher by 27th of June 2012 at midnight (Luxembourg time) at the latest.

The Board of Directors of AMUNDI MONEY MARKET FUND.

Référence de publication: 2012062307/755/99.

Wintersport Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 51.942.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 juin 2012 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2010 et 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012059880/696/18.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.859.

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires se tiendra au siège de la société, 19-21 Boulevard du Prince Henri à Luxembourg, le vendredi 29 juin 2012 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du projet de scission du 09 mai 2012 - publication au Mémorial C du 25 mai 2012 - portant scission partielle de Société Européenne de Banque (la «Société Scindée») et transfert d'une partie de son patrimoine, activement et passivement, sans dissolution, à Intesa Sanpaolo Holding International S.A. (la «Société Bénéficiaire») conformément aux articles 287 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;
2. Renonciation en vertu de l'article 296 de la loi sur les sociétés commerciales à l'application de l'article 293, de l'article 294 (1) et de l'article 295 (1) c) et d);
3. Constatation de l'exécution des autres obligations résultant de l'article 295 de la loi sur les sociétés commerciales;
4. Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée approuvant la scission sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés commerciales sur les effets de la scission à l'égard des tiers et de l'approbation;
5. Par effet de la Scission, réduction du capital social de la Société Scindée d'un montant de EURO 4.908.480,- en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 280.000.000,- représenté par 1.750.000 actions sans désignation de valeur nominale, à un montant de EUR275.091.520,- représenté par 1.719.322 actions sans désignation de valeur nominale, à réaliser par l'annulation de 30.678 actions sans désignation de valeur nominale portant les numéros d'ordre allant de 1.719.323 à 1.750.000,- ; à côté de la réduction de capital social et par effet de la

scission, réduction simultanée du compte de «résultats reportés» d'un montant de EURO 11.696.690,80; les deux postes, totalisant ensemble EURO 16.605.170,80,-.

6. Modification subséquente des statuts pour refléter les décisions prises;
7. Divers.

Les actionnaires ne pouvant prendre part personnellement à l'Assemblée Générale Extraordinaire peuvent s'y faire représenter par procuration.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012060465/755/33.

Immogen Conseils S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.091.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu extraordinairement le 26 juin 2012 à 11.00 heures au siège social de la société en lieu et place du mardi 4 mai 2012 à 16.00 heures comme prévu dans les statuts, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration.
2. Présentation et approbation du rapport de contrôle du commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.
4. Affectation du résultat de l'exercice.
5. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012062849/19.

Finfel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 148.038.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, le 21 juin 2012 à 15.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2011
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012061117/17.

Dharma Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.992.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 25 juin 2012 à 14h00 avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux comptes

3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
6. Démission du Commissaire aux comptes et décharge spéciale à lui accorder
7. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes
8. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012063496/802/19.

Hector Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.397.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 juin 2012 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.03.2012
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012063499/755/24.

Dual Return Fund (Sicav), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 112.224.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

des DUAL RETURN FUND ein, die am 25. Juni 2012 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet. Die satzungsgemäße Ordentliche Generalversammlung am 7. Mai 2012 hat nicht stattgefunden und wird am vorgenannten Termin nachgeholt.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates
2. Vorlage des Berichtes des Wirtschaftsprüfers
3. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. Dezember 2011
4. Ergebnisuweisung
5. Entlastung des Verwaltungsrates
6. Genehmigung der Verwaltungsratsvergütung für das abgelaufene Geschäftsjahr 2011
7. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
8. Ernennungen des Verwaltungsrates
9. Sonstiges

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft 5 Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, dass die Entscheidungen der Generalversammlung ohne Anwesenheitsquorum mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen getroffen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012063665/29.

Ulysses, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.830.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 juin 2012 à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.03.2012
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012063502/755/25.

Irama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.155.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2012 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012063778/534/15.

Venus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.046.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 28 juin 2012 à 10.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises

3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.03.2012
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012063503/755/25.

M.R.I. Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 50.286.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *25 juin 2012* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2012063928/534/16.

Goldman Sachs Structured Investments II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 153.085.

Shareholders are hereby kindly invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders (the "Meeting") of Goldman Sachs Structured Investments II SICAV (the "Company") which will be held on *June 22, 2012* at 2 p.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company in Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Decision on the dissolution and liquidation of the Company
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers
3. Appointment of an auditor to the liquidation
4. Miscellaneous

Voting

In accordance with article 27 of the articles of association of the Company, a quorum of at least fifty per cent of the shares issued must be present or represented at the Meeting to decide on the matters of the above agenda and a super-majority of two-thirds of the votes validly cast is required to adopt a resolution on such matters.

If the abovementioned quorum is not reached at the first call of the Meeting, the board of directors of the Company will reconvene the Meeting with the same agenda. At such second call of the Meeting, no quorum will be required but the above majority requirement will remain unchanged.

Voting Arrangements

Shareholders who cannot attend the Meeting may vote by proxy. A proxy form may be obtained at the registered office's address and has to be returned by fax no later than 48 hours before the Meeting to the attention of Mr. Silvano

Del Rosso at the fax number (+352) 46 40 10 413, by e-mail (sdelrosso@statestreet.com) or by mail to the registered office's address.

By order of the board of directors of the Company.

Référence de publication: 2012064698/755/29.

Finimmo Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 94.364.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu extraordinairement le 25 juin 2012 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration.
2. Présentation et approbation du rapport de contrôle du commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.
4. Affectation du résultat de l'exercice.
5. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012064202/18.

Laranaga Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.132.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 22 juin 2012 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012064702/1023/16.

International Company for Developments and Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 21-23, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 58.757.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue exceptionnellement le 18/05/2012 statuant sur les comptes clos au 31/12/09, 31/12/10*

Conseil d'Administration

Le mandat des administrateurs arrivant à son terme, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de l'ensemble des Administrateurs.

L'assemblée prend acte du changement d'adresse de deux administrateurs et administrateur délégué et précise l'adresse exacte de Monsieur Dupont.

- Monsieur Pascal Colin, expert ingénieur-conseil agréé, demeurant à L-4446 Soleuvre, 24, rue de Ludice,
- Madame Nelly Chartier, indépendante, demeurant à L-4446 Soleuvre, 24, rue de Ludice,
- Monsieur Christian Dupont, directeur général, demeurant à F-95810 Grisely les Plâtres (France), 9, place du Soleil Levant.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2018.

Administrateur délégué

Le mandat de Monsieur Colin Pascal, expert ingénieur-conseil agréé, demeurant à L-4446 Soleuvre, 24, rue de Ludice, aux fonctions d'administrateur délégué arrivant à son terme, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé de le renouveler. Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Colin, prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2018.

Commissaire aux comptes

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Jean Zeimet, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, arrivant à son terme, et Monsieur Zeimet ne souhaitant pas qu'il soit renouvelé, l'assemblée générale a décidé de nommer la société Read S.à r.l., RCS B 45.083, établie et ayant son siège social L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Royal, pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018.

Référence de publication: 2012060819/29.

(120086104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Bouneweger Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 1, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 169.142.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1) Monsieur Charles FISCHBACH, salarié, né le 6 janvier 1984 à Dudelange, demeurant à L-1856 Luxembourg, 32A, rue Evrard Ketten,

2) Monsieur Bernard MICHAUX, producteur de films, né le 24 novembre 1983 à Luxembourg, demeurant à L-8232 Mamer, 4, route de Holzem.

Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de «Bouneweger Stuff S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café-restaurant, la restauration et l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La société peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Elle pourra notamment prendre des participations dans toutes autres sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Charles FISCHBACH, salarié, né le 6 janvier 1984 à Dudelange, demeurant à L-1856 Luxembourg, 32A, rue Evrard Ketten, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Bernard MICHAUX, producteur de films, né le 24 novembre 1983 à Luxembourg, demeurant à L-8232 Mamer, 4, route de Holzem, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés qui ont un droit de préemption sur lesdites parts sociales vis-à-vis de des non-associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil et de l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée.

En cas de transmission de parts pour cause de mort, les associés se soumettent aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

De même, pour l'évaluation des parts sociales en cas de cession, les associés se soumettent à l'article 189 précité.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix. Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement adoptées que par la majorité des trois quarts des associés.

Les associés peuvent adopter toutes décisions par voie de résolution circulaire dans les limites et sous les conditions de l'article 193 aliéna 2 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés selon les modalités prévues à l'article 7 alinéa 1 et librement révocables par eux, et dont les pouvoirs sont déterminés lors de leur nomination.

Il pourra être nommé un gérant technique et/ou un gérant administratif.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou la signature conjointe des gérants en cas de pluralité de gérants.

En cas d'institution d'un conseil de gérance, les décisions prises par les gérants peuvent être adoptés par voie de résolution circulaire.

Art. 9. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. En leur qualité de mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

En cas de décès d'un des associés, la société continuera d'exister soit entre le ou les associés survivants, soit entre le ou les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé, le cas échéant dûment agréés.

La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation en sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

Art. 13. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille douze.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Charles FISCHBACH, prénommé, gérant technique,
 - b) Monsieur Bernard MICHAUX, prénommé, gérant administratif.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

- 3.- Le siège social est fixé à L-1338 Luxembourg, 1, rue du Cimetière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Fischbach, B. Michaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mai 2012. Relation: LAC/2012/24397. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Référence de publication: 2012064296/104.

(120091686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2012.

RP Global Finance, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.585.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066446/10.

(120094405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 446.250,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.007.

Crystal Bole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.080.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de sa consoeur empêchée, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois de mai, par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de sa consoeur empêchée, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte, ont comparu:

(1) LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec un capital social de EUR 446.250,- et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151 007,

représenté par Serge Zeien, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance de LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l.,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance de la prédite société, prise le 25 mai 2012 et ayant adoptée les termes du projet de fusion;

(2) Crystal Bole S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,- et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158 080,

représenté par Serge Zeien, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance de Crystal Bole S.à r.l.,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance de la prédite société, prise le 25 mai 2012 et ayant adoptée les termes du projet de fusion;

les procès-verbaux desdites décisions, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les stipulations d'un projet de fusion à établir par les présentes entre les sociétés précitées, projet dont la teneur est la suivante:

1. Description de la fusion. La société à responsabilité limitée LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l. entend fusionner, conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), avec la société à responsabilité limitée Crystal Bole S.à r.l. par absorption de cette dernière.

2. Modalités de la fusion.

2.1 Renseignements généraux concernant les sociétés concernées par la fusion

(a) La Société Absorbante (art. 261 (2) a) de la Loi

La société LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec un capital social de EUR 446.250,- et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151 007 (la Société Absorbante).

Le capital social de la Société Absorbante est de EUR 446.250,- (quatre cent quarante-six mille deux cent cinquante euros) représenté par 3.570 (trois mille cinq cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

(b) La Société Absorbée (art. 261 (2) a) de la Loi

La société Crystal Bole S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158 080 (la Société Absorbée).

Le capital social de la Société Absorbée est de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

(c) Liens en capital entre les sociétés

A la date des présentes, la Société Absorbante détient 100% (cent pour cent) des parts sociales de la Société Absorbée.

2.2 Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante (art. 261 (2) e) de la Loi

Sur le plan comptable, la fusion est censée avoir été réalisée le 30 janvier 2012. Par conséquent, les opérations de la Société Absorbée seront, du point de vue comptable, rétroactivement considérées comme accomplies par la Société Absorbante à compter du 30 janvier 2012.

2.3 Droits assurés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou parts ou les mesures proposées à leur égard (art. 261 (2) f) de la Loi):

Toutes les parts sociales formant le capital social de la Société Absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages aux détenteurs de celles-ci. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par la Société Absorbée. Il n'y a pas lieu de créer dans la Société Absorbante des parts sociales conférant des droits spéciaux, étant donné que la fusion n'entraînera pas l'émission de parts sociales par la Société Absorbante.

2.4 Avantages particuliers attribués aux membres des conseils de gérance des sociétés qui fusionnent (art. 261 (2) g) de la Loi)

Aucun avantage particulier n'est attribué aux gérants des sociétés qui fusionnent et la société n'a pas de commissaires aux comptes.

2.5 Prise d'effet de la fusion entre les parties

La fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante un mois après la publication du présent projet de fusion dans le Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, faite conformément à l'article 9 de la Loi (la Date d'Effet).

La fusion sera réalisée en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux sociétés fusionnantes.

Les associés des sociétés fusionnantes ont le droit de prendre connaissance au siège social de ces dernières, pendant un mois au moins avant que la fusion ne prenne effet entre parties, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la Loi (le point c) n'étant pas applicable à la présente fusion) et peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

Un ou plusieurs associé(s) de la Société Absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des parts sociales composant le capital souscrit ont le droit de requérir, pendant le délai mentionné au point précédent, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

A défaut de convocation d'une assemblée générale ou de rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive à la Date d'Effet.

La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante en particulier

- les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- les déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes les administrations qu'il conviendra pour mettre à son nom les éléments d'actif apportés;

- toutes les formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Lors de la réalisation définitive de la fusion à la Date d'Effet, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous les actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous les contrats, archives, pièces autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute et toutes les parts sociales qu'elle a émises seront annulées.

2.6 Description et répartition précise des éléments du patrimoine actif et passif à transférer à la Société Absorbante (Article 274 (1) de la Loi)

(a) Valeur de comptabilisation

Les valeurs d'apport des actifs et passifs de la Société Absorbée retenues pour la comptabilisation de la fusion sont les valeurs comptables de ces actifs et passifs, c'est-à-dire les valeurs d'actifs nets non corrigés.

(b) Description générale

La fusion entraîne de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante à la date effective de la fusion.

Les éléments d'actifs et de passifs de la Société Absorbée qui seront comptabilisés chez la Société Absorbante au titre de la fusion sont ceux qui figurent au bilan de la Société Absorbée au 30 janvier 2012.

2.7 Autres effets de la fusion

(a) Sort des mandats dans la Société Absorbée

Les mandats des gérants prennent fin à la Date d'Effet.

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société Absorbée.

(b) Sort des mandats dans la Société Absorbante

Les mandats des gérants ne seront pas affectés par la fusion.

3. Mentions complémentaires. Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbante en raison du présent acte et sont estimés à EUR

Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement des impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion.

Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le présent projet de fusion sera déposé auprès du registre de commerce et des sociétés, pour être ensuite publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, un mois avant la Date d'Effet, conformément à l'article 262 et 279 (1) a) de la Loi.

Le notaire soussigné atteste la légalité du présent projet de fusion conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée, le mandataire de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Zeien et R. Arrensdorff.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2012. LAC/2012/24948. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2012067263/136.

(120095989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 446.250,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 151.007.

Husky (Luxembourg) 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 166.942.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de sa consoeur empêchée, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

(1) LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec un capital social de EUR 446.250,- et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151 007,

représenté par M^e Serge Zeien, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance de LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l.,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance de la prédite société, prise le 25 mai 2012 et ayant adoptée les termes du projet de fusion;

(2) Husky (Luxembourg) 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,- et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166 942,

représenté par M^e Serge Zeien, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance de Husky (Luxembourg) 2, S.à r.l.,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance de la prédite société, prise le 25 mai 2012 et ayant adoptée les termes du projet de fusion;

les procès-verbaux desdites décisions, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les stipulations d'un projet de fusion à établir par les présentes entre les sociétés précitées, projet dont la teneur est la suivante:

1. Description de la fusion. La société à responsabilité limitée LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l. entend fusionner, conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), avec la société à responsabilité limitée Husky (Luxembourg) 2, S.à r.l., par absorption de cette dernière.

2. Modalités de la fusion.**2.1 Renseignements généraux concernant les sociétés concernées par la fusion****(a) La Société Absorbante (art. 261 (2) a) de la Loi)**

La société LSF7 Husky Lux Purchaser S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec un capital social de EUR 446.250,- et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151 007 (la Société Absorbante).

Le capital social de la Société Absorbante est de EUR 446.250,- (quatre cent quarante-six mille deux cent cinquante euros) représenté par 3.570 (trois mille cinq cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

(b) La Société Absorbée (art. 261 (2) a) de la Loi)

La société Husky (Luxembourg) 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166 942 (la Société Absorbée).

Le capital social de la Société Absorbée est de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

(c) Liens en capital entre les sociétés

A la date des présentes, la Société Absorbante détient 100% (cent pour cent) des parts sociales de la Société Absorbée.

2.2 Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante (art. 261 (2) e) de la Loi)

Sur le plan comptable, la fusion est censée avoir été réalisée le 26 mars 2012. Par conséquent, les opérations de la Société Absorbée seront, du point de vue comptable, rétroactivement considérées comme accomplies par la Société Absorbante à compter du 26 mars 2012.

2.3 Droits assurés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou parts ou les mesures proposées à leur égard (art. 261 (2) f) de la Loi):

Toutes les parts sociales formant le capital social de la Société Absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages aux détenteurs de celles-ci. Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par la Société Absorbée. Il n'y a pas lieu de créer dans la Société Absorbante des parts sociales conférant des droits spéciaux, étant donné que la fusion n'entraînera pas l'émission de parts sociales par la Société Absorbante.

2.4 Avantages particuliers attribués aux membres des conseils de gérance des sociétés qui fusionnent (art. 261 (2) g) de la Loi)

Aucun avantage particulier n'est attribué aux gérants des sociétés qui fusionnent et la société n'a pas de commissaires aux comptes.

2.5 Prise d'effet de la fusion entre les parties

La fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante un mois après la publication du présent projet de fusion dans le Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, faite conformément à l'article 9 de la Loi (la Date d'Effet).

La fusion sera réalisée en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux sociétés fusionnantes.

Les associés des sociétés fusionnantes ont le droit de prendre connaissance au siège social de ces dernières, pendant un mois au moins avant que la fusion ne prenne effet entre parties, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la Loi (le point b) n'étant pas applicable à la Société Absorbée) et peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

Un ou plusieurs associé(s) de la Société Absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des parts sociales composant le capital souscrit ont le droit de requérir, pendant le délai mentionné au point précédent, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

A défaut de convocation d'une assemblée générale ou de rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive à la Date d'Effet.

La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante en particulier:

- les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- les déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes les administrations qu'il conviendra pour mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- toutes les formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Lors de la réalisation définitive de la fusion à la Date d'Effet, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous les actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous les contrats, archives, pièces autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute et toutes les parts sociales qu'elle a émises seront annulées.

2.6 Description et répartition précise des éléments du patrimoine actif et passif à transférer à la Société Absorbante (Article 274 (1) de la Loi)

(a) Valeur de comptabilisation

Les valeurs d'apport des actifs et passifs de la Société Absorbée retenues pour la comptabilisation de la fusion sont les valeurs comptables de ces actifs et passifs, c'est-à-dire les valeurs d'actifs nets non corrigés.

(b) Description générale

La fusion entraîne de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante à la date effective de la fusion.

Les éléments d'actifs et de passifs de la Société Absorbée qui seront comptabilisés chez la Société Absorbante au titre de la fusion sont ceux qui figurent au bilan de la Société Absorbée au 26 mars 2012.

2.7 Autres effets de la fusion

(a) Sort des mandats dans la Société Absorbée

Les mandats des gérants prennent fin à la Date d'Effet.

Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société Absorbée.

(b) Sort des mandats dans la Société Absorbante

Les mandats des gérants ne seront pas affectés par la fusion.

3. Mentions complémentaires. Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la Société Absorbante en raison du présent acte et sont estimés à EUR

Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement des impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion.

Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le présent projet de fusion sera déposé auprès du registre de commerce et des sociétés, pour être ensuite publié au Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, un mois avant la Date d'Effet, conformément à l'article 262 et 279 (1) a) de la Loi.

Le notaire soussigné atteste la légalité du présent projet de fusion conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée, le mandataire de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Zeien et R. Arrensдорff.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2012. LAC/2012/24949. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2012067264/133.

(120096001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

UBS ETF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.626.

Faisant suite à la résolution circulaire datée du 27 Avril 2012, à été nommé Administrateur-Président du conseil d'administration en remplacement de Mr. Ian Ashment:

Mr. Clemens Reuter, Administrateur-Président

Talacker 30

CH-8098 Zurich

Suisse

Ce dépôt rectifie le dépôt L120070835 du 02/05/2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Mai 2012.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012055386/17.

(120077176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

CBM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.855.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Philippe DE GROULAER, indépendant, né le 20 décembre 1962 à Gent (Belgique) et résidant à 9770 Kruishoutem (Belgique), Marolleweg 7,

ici représenté par Monsieur Geert DIRKX, expert-comptable, résidant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté,

suyvant une procuration sous seing privé; et

2. HUNAUDIÈRES INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.265, avec siège social à L-2561, 31, rue de Strasbourg, ici représentée par Monsieur Geert DIRKX, expert-comptable, résidant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté,

suivant une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps. Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CBM S.à r.l. ("la Société"), régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement ("la Loi") ainsi que par les statuts tels qu'établis par acte constitutif et tels que modifiés ultérieurement, le cas échéant ("les Statuts").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple résolution de la Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La Société a pour objet le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

En outre, la Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. Le décès ou la faillite d'un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale, libérées intégralement.

Les parts sociales sont et resteront nominatives. Le capital souscrit peut être augmenté ou, le cas échéant, réduit par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, respectant les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. La gestion de la Société appartient à un ou plusieurs gérants ("la Gérance"), associé ou non, nommé par l'assemblée générale pour une durée illimitée ou limitée. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale relèvent de la Gérance.

Au cas où la Société est gérée par un gérant unique, elle sera valablement engagée par sa seule signature. Le gérant unique sera nommé pour une période de un an, rééligibles et pouvant être révoqués à tout moment, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi.

Au cas où la Gérance est composée de plusieurs gérants, deux classes seront créées, à savoir:

Une gérance de classe A, représentée par un ou plusieurs gérants nommés pour une période de temps illimitée; et

Une gérance de classe B, représentée par un ou plusieurs gérants nommés pour une période de un an, rééligibles et pouvant être révoqués à tout moment, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi.

Dans ce cas, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Art. 7. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. La Gérance établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 9. La Gérance peut verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des conditions prévues par la Loi. Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 10. La Société peut être dissoute en observant les conditions requises par la Loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites par:

1. Monsieur Philippe DE GROULAER, prénommé	80 parts sociales
2. HUNAUDIERES INVEST S.à r.l. , prénommée	20 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été entièrement accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. La Gérance est composé de deux (2) gérants:

Est nommé gérant de classe A pour une durée indéterminée, Monsieur Philippe DE GROULAER, prénommé; et

Est nommé de gérant de classe B jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2012, HUNAUDIERES INVEST S.à r.l., prénommée.

2. Le siège social de la Société est établi au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Dirx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 avril 2012. LAC/2012/18769. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012058692/108.

(120082708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Velasquez S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 32.663.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 9 mai 2012 à 15:00 heures

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Réginald GILLET, comme Administrateur, en date du 9 décembre 2011.

2) L'Assemblée confirme le mandat d'Administrateur de Monsieur Antoine FULPIN, demeurant au 19, Avenue Emile De Mot, B-1000 Bruxelles, coopté par le Conseil d'Administration en date du 9 décembre 2011, en remplacement du mandat d'Administrateur de Monsieur Réginald GILLET, démissionnaire;

3) L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs comme suit:

- M. Bernard CARREL BILLIARD, Président du Conseil d'Administration et Administrateur, demeurant professionnellement au 26, Quai Michelet, F-92 695 Levallois Perret

- M. Antoine FULPIN, Administrateur, demeurant au 19, Avenue Emile De Mot, B-1000 Bruxelles

- M. Danilo GIULIANI, Administrateur, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012.

4) L'Assemblée décide de nommer comme Réviseur d'entreprises indépendant, KPMG Audit Sàrl (RCS Luxembourg B 103590) ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012057368/29.

(120080407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

DH French Light Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 147.501,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.075.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of the month of April.

Before Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DHCRE II HoldCo II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg commercial register under number B113.167, represented by Karl Pardaens, lawyer, of professional residence in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 23 April 2012, which will remain attached to the present deed, being the sole holder of shares (the "Sole Shareholder") of "DH French Light Industrial S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg registered with the commercial register under number B129.075 and incorporated by deed of the notary Joseph Elvinger on 12th June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1616 on 1st August 2007. The articles have been amended for the last time on 19th December 2011 by deed of the notary Joseph Elvinger published in the Mémorial under number 471 on 22nd February 2012.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all the four thousand nine hundred (4.900) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows, all resolutions being interrelated and passed as a sole resolution:

Agenda

A. Amendment and restatement of the Articles in order to, inter alia, provide for Linked Classes of Shares relating to the same Specific Investment but giving different entitlements in relation thereto, the terms of such Classes of Shares and related entitlements, and make such other amendments as set forth in the amended and restated Articles, including the amendments resulting from the creation of Classes, capital increase and issue of Shares under agenda items (B) and (C);

B. Creation of two (2) new Classes of Shares, namely Class N (CG) and Class N (I), each with such entitlements as set forth in the amended and restated Articles, decision that Class F1, Class N (CG), and Class N (I) are Linked Classes relating to the Golf Parc Toulouse Investment being the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not;

C. Increase of the issued share capital by an amount of twenty five thousand (€25,000) to one hundred and forty seven thousand five hundred and one euros (€147,501) by the issue of five hundred (500) Class N (CG) Shares and five hundred (500) Class N (I) Shares, each with a nominal value of twenty-five euros (€25) per Share:

Subscriber	Class of Shares	Number of Shares
DHCRE II HoldCo II S.à r.l.	Class N (CG)	500
DHCRE II HoldCo II S.à r.l.	Class N (I)	500
TOTAL		1,000

D. allocation of an amount equal to the nominal value of the new Shares of the subscription price for the new Shares to the share capital account; payment of the total subscription price by the subscriber in cash; and consequential amendment of article 5 of the Articles (as included in the amended and restated Articles).

Thereafter, the general meeting of the Sole Shareholder resolved as follows:

Sole resolution

The meeting resolved to create two (2) classes of Shares, Class N (CG) and Class N (I), each with such entitlements as set forth in the amended and restated Articles.

The meeting resolved to increase the issued share capital by twenty five thousand (€25,000) to one hundred and forty seven thousand five hundred and one euros (€147,501) by the issue of five hundred (500) Class N (CG) Shares and five hundred (500) Class N (I) Shares, each with a nominal value of twenty-five euros (€25) per Share for a total subscription price of twenty five thousand (€25,000) to the subscriber as set forth in the agenda, and the subscriber subscribed to the new Shares so issued as set forth in the agenda and paid the subscription price for the Class N (CG) Shares and Class N (I) Shares by way of cash consisting of an amount of twenty five thousand (€25,000).

The meeting resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new Shares to the share capital account.

Evidence of the payment of the total subscription price for the Class N (CG) Shares and Class N (I) Shares was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved that Class F1, Class N (CG), and Class N (I) are Linked Classes (as defined in the amended and restated Articles) relating to the Golf Parc Toulouse Investment being the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not.

The Class N (G) Shares and the Class N (I) Shares have been fully paid up by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of twenty five thousand euros (€25,000) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

The meeting resolved to amend and restate the Articles of the Company as follows:

AMENDED AND RESTATED ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. Form, Denomination. Between the initial subscribers and those who become holders of the Shares (parts sociales) thereafter, a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name DH French Light Industrial S.à r.l (the "Company") is constituted and existing, governed by these Articles and the relevant legislation.

Art. 2. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, preferred equity certificates and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures as well as any other securities or certificates including notes, certificates or other instruments convertible into Shares.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or its affiliated entities, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period. The Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.4 In the event that the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at one hundred and forty seven thousand five hundred and one euros (€147,501) divided into one thousand three hundred (1,300) Class F1 Shares, one thousand three hundred (1,300) Class F2 Shares, five hundred (500) Class M (CG) Shares, five hundred (500) Class M (I) Shares, five hundred (500) Class N (CG) Shares, five hundred (500) Class N (I) Shares, and one thousand three hundred (1,300) Category Z Shares, each with a nominal value of twenty five Euro (€25).

5.2 Each Class of Shares (or as the case may be Linked Classes if so specified) (regardless of the time of issue of the Shares within a Class) (and any instruments, loans, notes, certificates or securities convertible or not into Shares of such Class or linked to such Class (if any)) bears preferential financial rights to the specific investment (and the underlying assets) (each a "Specific Investment") made by the Company in relation with the issue of Shares in such Class. The Classes of Shares of the Company relate to the Specific Investments as follows:

Class F1, Class N (CG), and Class N (I) (being Linked Classes): Golf Parc Toulouse Investment

Class F2: Avrigny Investment

Class M (CG) and Class M (I) (being Linked Classes): Prado Investment

Category Z is not related to a Specific Investment.

5.3 The sole Manager or as the case may be the Board of Managers shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each Class of Shares (and the related Specific Investment) showing the proceeds received in respect of shares of such Class as well as the related use of such proceeds (in particular the relevant Specific Investment and any income deriving therefrom) as well as any debt financing, convertible notes or loans (if any) in relation to such Specific Investment.

5.4 Holders of Shares of a particular Class shall have an exclusive right over the Investment Net Income of such Class.

Art. 6. Board of Managers.

6.1 The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers") appointed as a collegiate body by the general meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Managers (each a "Manager" or a "Board Member") need not be Shareholders. The Board of Managers shall be composed of the number of Managers determined by the general meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders and duly recorded in the minutes of such meeting.

6.2 The Managers are appointed and removed from office by the general meeting of Shareholders at the simple majority of the issued share capital pursuant to article 11, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Art. 7. Board Proceedings.

7.1 The Board of Managers may elect a chairman among the Managers.

7.2 The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting.

7.3 Meetings of the Board of Managers shall be called by the chairman of the Board of Managers or any two Managers with at least two (2) days prior notice, unless urgent corporate affairs or any other emergency require a shorter notice period (no fewer than two (2) hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax or email by all Managers. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

7.4 Meetings of the Board of Managers may be held in person or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Managers may further in all circumstances make decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly made, if formulated in writing by circular way (on one or more counterparts), and transmitted by mail, courier, electronic mail or telefax.

7.5 Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all Managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing or by telefax another Manager as his or her proxy. A Manager may represent more than one of his or her colleagues.

7.6 Decisions of the Board of Managers shall be taken by the favourable votes of the majority of the Managers present or represented at the relevant meeting.

7.7 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the Board of Managers or the chairman of the meeting or by any Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board of Managers (if any) or any one Manager.

Art. 8. Board Powers, Binding Signatures.

8.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting or the prior authorisation of the general meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the general meeting or the prior authorisation of the general meeting or as may be provided herein.

8.2 The Company will be bound by the individual signature of a Manager or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or any Manager.

Art. 9. Conflicts, Indemnification.

9.1 Conflicts

No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in or is a manager, director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Manager or officer of the Company who serves as manager, director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

9.2 Indemnification

9.2.1 Subject to the exceptions and limitations in Article 9.2.3 below every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he or she becomes involved in as a party or otherwise by virtue of him or her being or having been a Manager or officer and against amounts paid or incurred by him or her in the settlement thereof.

9.2.2 The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.2.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office or in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers. No indemnification will be provided in defending criminal proceedings in which that Manager or officer is convicted of an offence.

9.2.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

9.2.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 10. Transfer of Shares Any transfers of Shares to persons other than the Shareholders (the "non-Shareholders") shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles and any inscription of a transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in these Articles. Any transfers of Shares to non-Shareholders shall in any event be subject to the approval of Shareholders representing at least 75 % (three-quarters) of the share capital (of whatever class) of the Company.

Art. 11. Shareholder Decisions.

11.1 Shareholders' decisions are taken by the general meeting of Shareholders. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

11.2 Each Shareholder may take part in general meetings or written resolutions. He or she has a number of votes equal to the number of Shares he or she owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

11.3 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail or courier to Shareholders to their addresses appearing in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses appearing in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as set out herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

11.4 (i) Except as otherwise provided herein, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

11.5 In case and for as long as the Company has more than twenty five (25) Shareholders, an annual general meeting shall be held on 30th May at 11:00 A.M. of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year.

12.1 The accounting year of the Company begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 13. Annual Accounts, Auditor.

13.1 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

13.2 The operations of the Company shall, if the Company counts more than twenty five (25) Shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the general meeting of Shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders with or without cause.

Art. 14. Dividends.

14.1 Out of the total net profits of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The remainder of the total net profits of the Company may be distributed in accordance with the provisions hereafter (or allocated to the reserves of the Company), it being understood that distributions may only be made (regardless of the amount on Investment Net Income in a Class) if the overall situation of the Company results in net profits or available reserves and premium (decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions).

14.2 The Shareholders may decide to pay interim dividends on one or more Classes of Shares on the basis of interim accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the total amount to be distributed may not exceed net profits realised by the Company since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including available premium) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions (regardless of the Investment Net Income of a Class). Distribution to a Class shall only be made out of the Investment Net Income of the relevant Class (subject to the above).

14.3 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders in accordance with the provisions above. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution, Liquidation.

15.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the general meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

15.2 Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Class shall be the amount to which the Class is entitled as per the relevant Specific Investment. Each Class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investment to which the Class relates:

15.2.1 First all debts and liabilities of the Company (regardless of the Specific Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the Class of Shares to which they specifically belong (i.e., because they relate to the relevant Specific Investment for that Class) or, if that is not possible, distributed rateably among all Class of Shares in application of the Allocation Key.

15.2.2 Thereafter the relevant amount of liabilities for each Class of Shares shown in the separate category for the Specific Investment to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant Class including in particular the Specific Investment of that Class and any reserve funds attributable to such Class. Assets not attributable to a specific Class shall be divided in application of the Allocation Key to all Classes of shares.

15.2.3 To the extent that the amount so calculated for any Class shall be negative, such Class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated in application of the Allocation Key among all Classes of Shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific Class of Shares (the "Class Surplus") shall be distributed to the relevant holders of such Class of Shares.

Art. 16. Cancellation of entire Class of Shares and Reduction of share capital.

16.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in the relevant Class by extraordinary general meeting of Shareholders resolving at the quorum and majority provided for the amendment of the Articles.

16.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, the board shall on the basis of interim accounts of the Company not older than eight (8) days and the internal accounts referred to in Article 5.3 determine the Class Available Amount for the repurchased Class while taking into account the overall situation of the Company.

16.3 The Class Available Amount shall be disturbed to the Shareholders of the relevant Class repurchased in accordance with Article 15.2 while replacing the reference to "Class Surplus" by "Class Available Amount".

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 2002, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Definitions.

Allocation Key	Shall be the allocation key and criteria determined by the Board of Managers acting reasonably, on the basis of the existing and estimated investment amounts (if any) by the direct or indirect shareholder of the Company and reviewed and / or revised if deemed fit by the Board on an annual basis.
Articles	Means the articles of incorporation of the Company from time to time
Avrigny Investment	Means the investment by way of shares, loans, or otherwise in SAS Avrilog (and the underlying assets consisting in particular in a plot of land located in Avrigny, France for the construction and holding of a logistics park)
Capital Gains	Means capital gains in the context of capital gains of UK resident individuals under Taxation of Chargeable Gains Act 1992
Category Z	Means the category Z of Shares
CG Portion	Means within a Specific Investment the shares referred to as "CG" shares in the relevant subsidiary, as well as convertible preferred equity certificates or like instruments convertible into such CG shares or being entitled only to Capital Gains
Class	Means a class of Shares issued by the Company with respect to a Specific Investment
Class Available Amount	Means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles
Class F1 (CG) Entitlement	Means the entitlement of Class F1 Shares to any distribution (in any form including as liquidation proceeds or repurchase or redemption payments) resulting from Capital Gains of the relevant Specific Investment but only to the extent resulting from or arising in relation to the CG Portion of the relevant Specific Investment. For the avoidance of doubt income from any other source is excluded. Class F1 (CG) Entitlement shall be solely linked to funding of the relevant Specific Investment made before 1 March 2012.
Class F1 (I) Entitlement	Means the entitlement of Class F1 Shares to any distribution (in any form including as dividends) resulting from sources of the relevant Specific Investment other than Capital Gains. Class F1 (I) Entitlement shall be solely linked to funding of the relevant Specific Investment made before 1 March 2012.

Class M (CG) Entitlement	Means the entitlement of Class M (CG) Shares to any distribution (in any form including as liquidation proceeds or repurchase or redemption payments) resulting from Capital Gains of the relevant Specific Investment but only to the extent resulting from or arising in relation to the CG Portion of the relevant Specific Investment. For the avoidance of doubt income from any other source is excluded.
Class M (I) Entitlement	Means the entitlement of Class M (I) Shares to any distribution (in any form including as dividends) resulting from sources of the relevant Specific Investment other than Capital Gains
Class N (CG) Entitlement	Means the entitlement of Class N (CG) Shares to any distribution (in any form including as liquidation proceeds or repurchase or redemption payments) resulting from Capital Gains of the relevant Specific Investment but only to the extent resulting from or arising in relation to the CG Portion of the relevant Specific Investment. For the avoidance of doubt income from any other source is excluded. Class N (CG) Entitlement shall be solely linked to funding of the relevant Specific Investment made on or after 1 March 2012.
Class N (I) Entitlement	Means the entitlement of Class N (I) Shares to any distribution (in any form including as dividends) resulting from sources of the relevant Specific Investment other than Capital Gains. Class N (I) Entitlement shall be solely linked to funding of the relevant Specific Investment made on or after 1 March 2012.
Class M Shares	Means the Class M (CG) Shares and the Class M (I) Shares with all rights attached thereto
Class N Shares	Means the Class N (CG) Shares and the Class N (I) Shares with all rights attached thereto
Entitlements	Means the respective economic entitlements of the Classes composing the relevant Linked Classes, and, in the case of (i) the Linked Classes M, the Class M (CG) Entitlement and the Class M (I) Entitlement, and (ii) the Linked Classes N and F1, the Class N (CG) Entitlement, the Class N (I) Entitlement, the Class F1 (CG) Entitlement, and the Class F1 (I) Entitlement
Golf Parc Toulouse Investment	Means the investment by way of shares, loans, convertible loans or otherwise in Toulouse Saint Martory S.à r.l. (and the underlying assets consisting in particular in a plot of land located in Toulouse for the construction and holding of an office park)
Investment Losses	Means any losses (including carry forward losses relating to the Specific Investment) and any costs, charges or expenses related to the Specific Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the board of managers) and the Company's non-recoverable losses
Investment Net Income	Means any income derived from the Specific Investment relating to a Class of Shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Specific Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Specific Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant Class of Shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the relevant Specific Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Specific Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion of the Company's overhead expenses (assessed fairly pursuant to the Allocation Key by the sole Manager or the Board of Managers) and the Company's non-recoverable losses
Linked Class Available Amount	means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, subject however the Entitlement of the relevant Linked Class and determined on the basis thereof

Linked Classes	means two or more Classes of Shares which relate to the same Specific Investment and are of the same compartment but have different economic entitlements (i.e., the relevant Entitlement) with respect to such Specific Investment and "Linked Class" means any thereof
Linked Classes M	Means Class M (CG) and Class M (I) of Shares
Linked Classes F1 and N	Means Class F1 , Class N (CG) and Class N (I) of Shares
Prado Investment	Means the investment by way of shares, loans, or otherwise in Massalia Shopping Centre S. à r.l. (and the underlying assets consisting in particular in a plot of land located in Marseille for the construction of a shopping centre)
Shareholder(s)	Means the holder(s) of Shares in the Company
Shares	Means the shares (parts sociales) of the Company
Specific Investment	Has the meaning set out under Article 5.2

Art. 19. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles, the Shareholders refer to the relevant legislation.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately one thousand four hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le vingt-six avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DHCRE II HoldCo II S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu du droit de Luxembourg ayant son siège social au 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B113.167, représentée par Karl Pardaens, avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 23 avril 2012 demeurée annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de «DH French Light Industrial S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129.075, constituée le 12 juin 2007 par acte du notaire Me Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1616 du 1^{er} août 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 19 décembre 2011 suivant acte du notaire Joseph Elvinger publié au Mémorial sous le numéro 471 du 22 février 2012.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient la totalité des quatre mille neuf cent (4.900) parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points visés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passés sont les suivants, tous les points formant une seule résolution:

Ordre du jour

A. Modification et refonte des Statuts afin de, entre autres, prévoir des Classes de Parts Sociales Liées relatives au même Investissement Spécifique, mais conférant des droits différents quant à cet Investissement Spécifique, les termes de ces Classes de Parts Sociales et des droits qui y sont liés, et procéder à toute autre modification telle que prévue dans les Statuts modifiés et refondus substantiellement dans la forme annexée à la procuration, y compris les modifications résultant de la création de Classes, de l'augmentation du capital et de l'émission de Parts Sociales en vertu des points (B) et (C) ci-dessous de l'ordre du jour;

B. Création de deux (2) nouvelles classes de Parts Sociales, à savoir les Classes N (CG) et N (I), chacune des Classes F1, N (CG) et N (I) ayant les droits tels que prévus dans les Statuts modifiés et refondus, décision que les Classes F1, N (CG) et N (I) sont des Classes Liées quant à l'Investissement Golf Parc Toulouse, que cet investissement soit par voie de parts sociales, prêts, obligations préférentielles ou tous autres instruments, convertibles ou non;

C. Augmentation du capital social émis d'un montant de vingt-cinq mille euros (€25.000), le portant à cent quarante-sept mille cinq cent un euros (€ 147.501) par l'émission de cinq cents (500) Parts Sociales de Classe N (CG) et cinq cents (500) Parts Sociales de Classe N (I) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune:

Souscripteurs	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales
DHCRE II HoldCo II S.à r.l.	Classe N (CG)	500
DHCRE II HoldCo II S.à r.l.	Classe N (I)	500
TOTAL		1.000

D. Allocation du prix total de souscription pour les nouvelles Parts Sociales au compte capital social, paiement du prix total de souscription par le souscripteur par apport en espèces, et modification conséquente de l'article 5 des Statuts modifiés et refondus.

Ceci ayant été déclaré, l'assemblée générale de l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de créer deux (2) Classes de Parts Sociales, la Classe N (CG) et la Classe N (I), chacune avec des droits tels qu'énoncés dans les Status modifiés et refondus.

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de vingt-cinq mille euros (€25.000), le portant à cent quarante-sept mille cinq cent un euros (€ 147.501) par l'émission de cinq cents (500) Parts Sociales de Classe N (CG) et de cinq cents (500) Parts Sociales de Classe N (I), d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune pour un prix de souscription total de vingt-cinq mille euros (€25.000) au souscripteur indiqué dans l'ordre du jour et le souscripteur a souscrit aux nouvelles Parts Sociales ainsi émises tel qu'indiqué dans l'ordre du jour et payé le prix de souscription pour les Parts Sociales de Classe N (CG) et les Parts Sociales de Classe N (I) par voie d'un apport en espèces consistant en un montant de vingt-cinq mille euros (€25.000).

L'assemblée a décidé d'allouer au capital social un montant égal à la valeur nominale des nouvelles Parts Sociales.

Preuve du paiement du prix total de souscription pour les Parts Sociales de Classe N (CG) et Parts Sociales de Classe N (I) a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé que les Parts Sociales de Classe F1, les Parts Sociales de Classe N (CG) et les Parts Sociales de Classe N (I) sont des Classes de Parts Sociales Liées (telles que définies dans les Statuts modifiés et refondus) relatives à l'Investissement Golf Parc Toulouse, que cet investissement soit par voie de parts sociales, prêts, obligations préférentielles ou tous autres instruments, convertibles ou non.

Les Parts Sociales de Classe N (CG) et les Parts Sociales de Classe N (I) ont été libérées entièrement par paiement en espèces, de telle sorte que dorénavant la Société a à son entière disposition le montant de vingt-cinq mille euros (€25.000), comme il a été certifié au notaire soussigné par un certificat de blocage de fonds.

L'assemblée a décidé par conséquent de modifier et refondre les Statuts de la Société comme suit:

STATUTS MODIFIES ET REFONDUS

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est créé et existe entre les souscripteurs initiaux et tous ceux qui deviendront détenteurs de Parts Sociales par la suite une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DH French Light Industrial S.à.r.l. (la «Société») qui est régie par les présents Statuts et la loi applicable.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, reconnaissances de dettes, titres de créance, des certificats préférentiels et tout autre titre de tout type et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des intérêts dans des sociétés de personne simple et poursuivre ses activités à travers des succursales établies à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de titres de créances ainsi que d'autres titres ou certificats, y inclus des obligations, certificats ou autres instruments convertibles en Parts Sociales.

De manière générale, elle pourra prêter assistance (que ce soit par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou ses entités affiliées ou toute autre entité que la Société juge appropriée. Elle pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autre qui sont en relation directe ou indirecte avec tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un de ses Associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

4.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.4 Dans l'hypothèse où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou seraient imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le Conseil de Gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cent quarante-sept mille cinq cent un euros (€ 147.501) divisé en mille trois cents (1.300) Parts Sociales de Classe F1, mille trois cents (1.300) Parts Sociales de Classe F2, cinq cents (500) Parts Sociales de Classe M (CG), cinq cents (500) Parts Sociales de Classe M (I), cinq cents (500) Parts Sociales de Classe N (CG), cinq cents (500) Parts Sociales de Classe N (I) et mille trois cent (1.300) parts sociales de Catégorie Z, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€25).

5.2 Chaque Classe de Parts Sociales (ou, le cas échéant, les Classes Liées, si elles sont désignées ainsi) (indépendamment du temps de l'émission des Parts Sociales de cette Classe) (et, le cas échéant, tous instruments, emprunts, notes, certificat ou titres convertibles en Parts Sociales de cette Classe ou non ou reliée à cette Classe) fait bénéficier de droits économiques préférentiels à l'investissement spécifique (et les avoirs sous-jacents) (chacun un «Investissement Spécifique») réalisé par la Société en relation avec l'émission de Parts Sociales dans cette Classe. Les Classes de Parts Sociales de la Société sont liées aux Investissements Spécifiques comme suit:

Classe F1, Classe N (CG) et Classe N (I) (qui sont des Classes Liées): Investissement Golf Parc Toulouse

Classe F2: Investissement Avrigny

Classe M (CG) et Classe M (I) (qui sont des Classes Liées): Investissement Prado

La Catégorie Z ne se rapporte pas à un Investissement Spécifique.

5.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance tiendra, au sein des comptes de la Société, des comptes internes pour chaque Classe de Parts Sociales (et les Investissements Spécifiques qui y sont liés) montrant les fonds reçus en relation avec les Parts Sociales de cette Classe ainsi que l'utilisation qui en est faite (en particulier, l'Investissement Spécifique concerné et tout revenu en découlant) et, également, tout financement par dette, instruments convertibles ou prêts (s'ils existent) en relation avec cet Investissement Spécifique.

5.4 Les détenteurs de Parts Sociales d'une certaine Classe ont un droit exclusif sur le Revenu Net de l'Investissement de cette Classe.

Art. 6. Conseil de Gérance.

6.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») élu en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des Associés conformément aux dispositions ci-après. Les membres du Conseil de Gérance (chacun un "Gérant" ou un «Membre du Conseil») n'ont pas besoin d'être des Associés. Le Conseil de Gérance doit être composé par un nombre de Gérants fixé par une résolution de l'assemblée générale des Associés et dûment consigné dans le procès-verbal d'une telle assemblée.

6.2 Les Gérants sont élus et révoqués par une décision de l'assemblée générale prise à la majorité simple du capital social émis des Associés conformément à l'article 11, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est indiquée, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les Gérants pourront être réélus, mais leur nomination pourra être révoquée avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment.

Art. 7. Procédures au sein du Conseil.

7.1 Le Conseil de Gérance nommera un président parmi les Gérants.

7.2 Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion.

7.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président du Conseil de Gérance ou deux Gérants au moins deux (2) jours avant l'assemblée, à moins que le caractère urgent des affaires de la Société ou toute autre urgence ne requière un préavis plus court (au moins deux (2) heures). Il pourra être renoncé à la nécessité d'un préavis par un accord unanime de tous les Gérants donné par écrit ou par fax ou email. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour les réunions du Conseil de Gérance tenues aux dates et lieux déterminés selon un programme adopté antérieurement par résolution du Conseil de Gérance.

7.4 Les réunions du Conseil de Gérance peuvent être tenues en personne ou, en toutes circonstances, par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique (ou d'un autre moyen de télécommunication similaire en vertu duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent communiquer entre elles). Le Conseil de Gérance pourra, en outre, en toutes circonstances, prendre des décisions à l'unanimité par résolution circulaire. Les résolutions circulaires qui auront été approuvées et signées par tous les Gérants auront le même effet que les résolutions qui auraient été prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance. Dans de tels cas, les résolutions ou décisions devront être prises expressément, si formulées par écrit par voie circulaire (sur un ou plusieurs duplicata), et transmises par lettre, courrier, courrier électronique ou télécopie.

7.5 Tout Gérant peut assister à une réunion du Conseil de Gérance par voie d'une conférence téléphonique ou d'un autre moyen de communication similaire en vertu duquel tous les Gérants participant à la réunion peuvent s'entendre. La participation à une réunion par un tel moyen équivaut à une participation physique à une réunion. Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, ou par télécopie un autre Gérant en tant que représentant. Un Gérant peut représenter plus d'un seul autre Gérant.

7.6 Les décisions du Conseil de Gérance seront prises par un vote favorable à la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

7.7 Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance sera signé par le président du Conseil de Gérance ou le président de la réunion ou l'un des Gérants. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs devront être signés par le président du Conseil de Gérance (si un tel président existe) ou l'un des Gérants.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil, Signatures Engageant la Société.

8.1. Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale ou à l'autorisation accordée préalablement par l'assemblée générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale ou à l'autorisation accordée préalablement par l'assemblée générale ou tel que cela pourra être prévu par les présents Statuts.

8.2 La Société sera engagée par la signature d'un Gérant ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute personne ou des personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance ou l'un des Gérants.

Art. 9. Conflits, Indemnisation.

9.1 Conflits Aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affectée ou viciée par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans ou est administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout Gérant ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou est autrement en relation d'affaires ne sera, pour la seule raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêchée de prendre part et de voter ou agir de toute manière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

9.2 Indemnisation

9.2.1 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'Article 9.2.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un Gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus.

9.2.2 Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

9.2.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction ou en cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance. Aucune indemnisation ne sera due en procédure judiciaire de défense pénale dans lequel ce Gérant ou fondé de pouvoir est déclaré coupable d'un acte délictueux.

9.2.4 Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont

pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

9.2.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement pertinent par ou pour compte du présent ou futur et fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément à cet Article.

Art. 10. Cession de Parts Sociales. Toute cession de Parts Sociales à des personnes qui ne sont pas des Associés (les "non-Associés") devront toujours être soumises, et ne seront effectives et reconnues par la Société que si elles sont réalisées conformément aux dispositions prévues dans les présents Statuts et toute inscription d'une cession de Parts Sociales devra être conforme aux dispositions prévues par les présents Statuts. Les cessions de Parts Sociales à des non-Associés devront dans tous les cas être soumises à l'approbation des Associés représentant au moins trois-quarts (75%) du capital social (quelle que soit la Classe de Part Sociales) de la Société.

Art. 11. Décisions des Associés.

11.1 Les décisions des Associés seront prises par l'assemblée générale des Associés. Toutefois, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire aussi longtemps que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq et dans un tel cas, les décisions des Associés peuvent valablement être prises par écrit. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute décision valablement prise par écrit (le cas échéant) représentera l'Assemblée Générale des Associés en tant qu'organe de la Société.

11.2 Chaque Associé pourra prendre part aux assemblées générales ou aux décisions écrites. Il aura un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient et pourra valablement agir aux assemblées des Associés par l'intermédiaire d'un mandataire.

11.3 Les Assemblées seront convoquées moyennant un avis de convocation adressé par lettre recommandée ou courrier aux Associés à leurs adresses apparaissant dans le registre des Associés détenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation. Dans le cas des décisions prises par écrit, le texte de ces décisions sera envoyé aux Associés à leurs adresses apparaissant dans le registre des Associés détenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date effective proposée pour ces résolutions. Ces résolutions deviendront effectives moyennant l'accord de la majorité tel que prévu dans ces Statuts pour les décisions collectives (ou en respectant les conditions de majorité à la date prévue dans les présents Statuts). Les décisions écrites à l'unanimité pourront être passées à tout moment sans délai de préavis.

11.4 (i) A moins que ce soit prévu autrement dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis; et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

11.5 Dans le cas, et aussi longtemps que, la Société compte au moins vingt-cinq (25) Associés, une assemblée générale annuelle se tiendra chaque année, le 30 mai à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable qui suivra immédiatement cette date.

Art. 12. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels, Commissaire aux comptes.

13.1 Chaque année, à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le Conseil de Gérance.

13.2 Les opérations de la Société seront soumises, si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, à la surveillance d'un commissaire aux comptes. Dans ce cas, le commissaire aux comptes sera désigné par l'assemblée générale des Associés. Le commissaire aux comptes en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des Associés avec ou sans motif.

Art. 14. Dividendes.

14.1 Il sera prélevé du bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Le solde de la totalité des profits nets de la Société sera distribué selon les dispositions ci-après (ou alloué aux réserves de la Société), étant entendu que les distributions peuvent uniquement être faites (sans tenir compte du montant du Revenu Net de l'Investissement d'une Classe) si la situation globale de la Société résulte en profits nets ou réserves et primes disponibles (diminués par les pertes reportées et les sommes devant être affectées à la réserve légale et les distributions précédentes).

14.2. Les Associés pourront décider de payer des dividendes intérimaires sur une ou plusieurs Classes de Parts Sociales sur base de comptes intérimaires préparés par le Conseil de Gérance, prouvant que des fonds suffisants sont disponibles

pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits net réalisés par la Société depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des profits reportés et des réserves distribuables (y compris la prime d'émission disponible) mais déduction faite des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve à constituer conformément à la loi et aux distributions précédentes (sans tenir compte du Revenu d'Investissement Net d'une Classe). La distribution à une classe ne pourra être effectuée qu'à partir du Revenu d'Investissement Net de la Classe concernée (sous réserve de ce qui précède).

14.3. Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Associés moyennant décision de l'assemblée générale des Associés conformément aux dispositions ci-dessus. L'assemblée générale des Associés pourra décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

Art. 15. Dissolution, Liquidation.

15.1 Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront, mais ne devront pas être Associés et qui seront nommés par l'assemblée générale des Associés qui spécifiera leurs pouvoirs et rémunérations.

15.2 Au moment de la liquidation de la Société, les produits de la liquidation de chaque Classe seront le montant auquel chaque Classe a droit par rapport à l'Investissement Spécifique concerné. Chaque Classe de Parts Sociales a droit aux produits de la liquidation déterminés comme suit en relation avec l'Investissement Spécifique concerné auquel la Classe se rapporte:

15.2.1 En premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société (sans tenir compte de l'Investissement Spécifique). Ces dettes ou engagements seront attribués aux Classes de Parts Sociales auxquelles ils appartiennent spécifiquement (c'est-à-dire parce qu'ils se réfèrent à l'Investissement Spécifique concerné de cette Classe) ou, si cela n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les Classes de Parts Sociales en application de la Clé d'Allocation.

15.2.2 Par la suite le montant des dettes concerné pour chaque Classe de Parts Sociales présenté dans la catégorie séparée pour l'Investissement Spécifique auquel ils se rapportent sera établi contre les avoirs attribuables à la Classe concernée y compris en particulier l'Investissement Spécifique de cette Classe et toute réserve de fonds attribuable à cette Classe. Les avoirs non attribués à une Classe spécifique seront divisés en application du Clé d'Allocation à toutes les Classes de parts sociales.

15.2.3 Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour toute Classe est négatif, cette Classe ne sera pas autorisée à recevoir un quelconque produit de liquidation. Le montant négatif sera alloué en application du Clé d'Allocation parmi toutes les Classes de Parts Sociales qui ont un montant positif jusqu'au montant positif. Tout surplus restant dans une Classe de Parts Sociales spécifique (le «Surplus de Classe») sera distribué aux détenteurs de cette Classe de Parts Sociales.

Art. 16. Annulation d'une Classe entière de Parts Sociales et Réduction du capital social.

16.1. Le capital social de la Société pourra être diminué à travers l'annulation de Parts Sociales par l'annulation de une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans la Classe par une assemblée générale extraordinaire des Associés décidant selon le quorum et la majorité requis pour la modification des Statuts.

16.2. Dans le cas d'une réduction du capital social à travers le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales, le Conseil devra, sur la base des comptes intermédiaires de la Société d'une date ne dépassant pas huit (8) jours et les comptes internes mentionnés à l'Article 5.3, déterminer le Montant Disponible pour la Classe rachetée en prenant en compte la situation totale de la Société.

16.3. Le montant disponible de la Classe sera distribué aux Associés de la Classe rachetée en accord avec l'Article 15.2 en remplaçant la référence au «Surplus de Classe» par «Montant Disponible de la Classe».

Art. 17. Associé Unique. Si, et aussi longtemps qu'un Associé détient toutes les Parts Sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi, sont applicables.

Art. 18. Définitions.

Associé(s)	Signifie le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de la Société
Catégorie Z	Signifie les Parts Sociales de catégorie Z
Classe	Signifie une Classe de Parts Sociales émise par la Société en relation avec un Investissement Spécifique
Classes Liées, ou Classes de Parts Sociales Liées	signifie deux Classes de Parts Sociales ou plus qui se rapportent à l'Investissement Spécifique et font partie du même compartiment mais qui ont des droits économiques différents (c.à.d. les Droits concernés) en relation avec l'Investissement Spécifique et «Classe Liée» signifie l'une d'elles
Classes Liées M	Signifie la Classe M (CG) et la Classe M (I) de Parts Sociales
Classes Liées F1 et N	Signifie la Classe F1, la Classe N (CG) et la Classe N (I) de Parts Sociales

Clé d'Allocation	Correspond à la clé d'allocation et au critère déterminé par le Conseil de Gérance agissant raisonnablement, sur base des montants d'investissement existants et estimés (le cas échéant) par l'associé direct ou indirect de la Société et revus et/ou audités si le Conseil le juge approprié sur une base annuelle
Droit (CG) de la Class F1	Signifie le droit des Parts Sociales de la Classe F1 à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des bonis de liquidation ou le produit d'une vente ou d'un rachat) résultant des Revenus du Capital de l'Investissement Spécifique mais uniquement dans la mesure où il résulte ou se rapporte à la Portion CG de l'Investissement Spécifique concerné. Afin d'éviter tout doute, le revenu de toute autre source est exclu. Le Droit (CG) de Classe F1 ne pourra être relatif qu'à un financement de l'Investissement Spécifique en question réalisé avant le 1 ^{er} mars 2012.
Droit (I) de la Classe F1	Signifie le droit des Parts Sociales de la Classe F1 à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des dividendes) résultant de sources de l'Investissement Spécifique concerné autres que le Revenu du Capital. Le Droit (I) de Classe F1 ne pourra être relatif qu'à un financement de l'Investissement Spécifique en question réalisé avant le 1 ^{er} mars 2012.
Droit de la Classe M (CG)	Signifie le droit des Parts Sociales de la Classe M (CG) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des bonis de liquidation ou le produit d'une vente ou d'un rachat) résultant des Revenus du Capital de l'Investissement Spécifique mais uniquement dans la mesure où il résulte ou se rapporte à la Portion CG de l'Investissement Spécifique concerné. Afin d'éviter tout doute, le revenu de toute autre source est exclu.
Droit de la Classe M (I)	Signifie le droit des Parts Sociales de la Classe M (I) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des dividendes) résultant de sources de l'Investissement Spécifique concerné autres que le Revenu du Capital
Droit de la Classe N (CG)	Signifie le droit des Parts Sociales de la Classe N (CG) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des bonis de liquidation ou le produit d'une vente ou d'un rachat) résultant des Revenus du Capital de l'Investissement Spécifique mais uniquement dans la mesure où il résulte ou se rapporte à la Portion CG de l'Investissement Spécifique concerné. Afin d'éviter tout doute, le revenu de toute autre source est exclu. Le Droit de Classe N (CG) ne pourra être relatif qu'à un financement de l'Investissement Spécifique en question réalisé le 1 ^{er} mars 2012 ou à une date ultérieure.
Droit de la Classe N (I)	Signifie le droit des Parts Sociales de la Classe N (I) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des dividendes) résultant de sources de l'Investissement Spécifique concerné autres que le Revenu du Capital. Le Droit de Classe N (I) ne pourra être relatif qu'à un financement de l'Investissement Spécifique en question réalisé le 1 ^{er} mars 2012 ou à une date ultérieure.
Droits	Signifie les droits économiques des Classes formant les Classes Liées concernées et dans le cas des (i) Classes Liées M, le Droit de la Classe M (CG), le Droit de la Classe M (I), (ii) Classes Liées N and F1, le Droit de la Classe N (CG), le Droit de la Classe N (I), le Droit (CG) de la Classe F1 et le Droit (I) de la Classe F1
Investissement Avrigny	Signifie l'investissement réalisé par actions, emprunts, ou autres dans SAS Avriolog (ainsi que les actifs sous-jacents consistant en particulier en un terrain situé à Avrigny en France pour la construction et l'exploitation d'un parc logistique)
Investissement Golf Parc Toulouse	Signifie l'investissement par actions, prêts, prêts convertibles ou autrement dans Toulouse Saint Martory S.à.r.l. (et les avoirs sous-jacents consistant en particulier d'un terrain situé à Toulouse pour la construction et l'exploitation d'un parc de bureaux)
Investissement Prado	Signifie l'investissement par actions, prêts ou autrement dans Massalia Shopping Center S.à.r.l. (et les avoirs sous-jacents consistant en particulier d'un terrain situé à Marseille pour la construction d'un centre commercial)
Investissement Spécifique	A la signification prévue à l'Article 5.2
Montant Disponible de la Classe	Signifie le montant total des bénéfices nets, réserves disponibles et primes de la Société (y compris les bénéfices reportés) liés à l'Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales en question se rattache (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à la Classe de Parts Sociales rachetées (et, si tel est le cas, le montant égal à la réduction de la réserve légale relatif à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) déduction faite de toutes Pertes

	d'Investissement de cette classe (y compris les pertes reportées) et (iii) déduction faite de toutes sommes devant être placées dans une(des) réserve(s) en vertu de la loi ou des Statuts
Montant Disponible de la Classe Liée	signifie le montant total des bénéfices nets, réserves disponibles et primes de la Société (y compris les bénéfices reportés) liés à l'Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales en question se rattache (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à la Classe de Parts Sociales rachetées (et, si tel est le cas, le montant égal à la réduction de la réserve légale relatif à la réduction du capital social en relation avec ces Parts Sociales) mais (ii) déduction faite de toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) déduction faite de toutes sommes devant être placées dans une(des) réserve(s) en vertu de la loi ou des Statuts, sous réserve toutefois des Droits de la Classe Liée concernée et déterminé sur cette base
Parts Sociales	Signifie les parts sociales de la Société
Parts Sociales de Classes M	Signifie les Parts Sociales des Classes M (CG) et M (I) avec tous les droits attachés
Parts Sociales de Classes N	Signifie les Parts Sociales des Classes N (CG) et N (I) avec tous les droits attachés
Pertes liées à l'Investissement	Signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées distribuées en relation avec l'Investissement Spécifique concerné) et tous les coûts, charges ou frais en relation avec l'Investissement Spécifique concerné (y compris le paiement par la Société de toutes les dettes résultant de la gestion de l'Investissement Spécifique), et un montant correspondant au prorata des frais généraux de la Société (évalué de bonne foi et irrévocablement par le conseil de gérance) et les pertes de la Société qui ne sont pas recouvrables
Portion CG	signifie, dans les limites de l'Investissement Spécifique, les Parts Sociales désignées comme les Parts Sociales «CG» dans la filiale applicable, de même que les obligations préférentielles convertibles ou autres instruments convertibles en ces Parts Sociales «CG» ou donnant droit uniquement au Revenu du Capital
Revenu du Capital	signifie revenu du capital dans le contexte des revenus de capitaux réalisés par des personnes physiques résidant au Royaume-Uni dans le champ d'application du Taxation of Chargeable Gains Act 1992
Revenu Net de l'Investissement	Signifie tout revenu dérivé de l'Investissement Spécifique en relation avec une Classe de Parts Sociales étant le revenu net de toute cession partielle ou totale de l'Investissement Spécifique concerné (la cession signifiant les transferts et apports de toute nature) ainsi que tous dividendes, ou autres distributions, intérêts, revenus, remboursement du principal ou autres revenus ou rendement lié à l'Investissement Spécifique concerné et les avoirs et les fonds de réserve reçus par, ou attribuables, à la Société selon l'émission de la Classe de Parts Sociales concernée tel que la prime d'émission ou tout montant des profits (liés à l'Investissement Spécifique) reporté tout en déduisant les coûts, charges ou frais liés à l'Investissement Spécifique (y compris le remboursement par la Société de toutes dettes contractées par la Société pour gérer l'Investissement Spécifique) et, un montant correspondant au prorata des frais généraux de la Société (évalué de bonne foi conformément à la Clé d'Allocation par le gérant unique ou le conseil de gérance) et les pertes de la Société qui ne sont pas recouvrables
Statuts	Signifie les statuts de la Société

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents Statuts, les Associés se référeront à la législation applicable.

Dépenses

Les dépenses, coûts, émoluments et charges de toutes sortes qui seront à la charge de la Société en raison des résolutions ci-dessus sont estimées à approximativement mille quatre cents Euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. PARDAENS, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 mai 2012. Relation: LAC/2012/19806. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, 07 mai 2012.

Référence de publication: 2012053783/835.

(120075405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Gabytrans Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4984 Sanem, P.A.E. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 57.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GABYTRANS SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012055124/11.

(120077276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Assal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 6, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 163.845.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux douze, le trente avril.

Se sont réunis:

1. Monsieur Jeff AZARMGIN, agent immobilier, né à Téhéran (Iran), le 14 décembre 1949, demeurant à L-3753 Ru-melange, 2A, rue Steinberg et

2. Monsieur Gholamali REZAPOUR MAHIN, technicien, né à Tabriz (Iran), le 23 juillet 1962, demeurant à L-1229 Luxembourg, 6, rue Bender, en leur qualité de seuls associés de ASSAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1229 Luxembourg, 6, rue Bender, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 163.845, constituée suivant acte notarié en date du 23 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2851 du 22 novembre 2011 et dont la société a été mise en liquidation suivant acte notarié en date du 15 mars 2012, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associés ont pris à l'unanimité des voix les résolutions comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Rapport du liquidateur, COMPTAPLUS S.A.,
- 2) Décharge donnée aux gérants,
- 3) Nomination de Monsieur Kamal BAYEGI au poste de commissaire à la liquidation,
- 4) Présentation du rapport du commissaire à la liquidation,
- 5) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 6) Clôture de la liquidation,
- 7) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

Les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, exposé par la société anonyme COMPTAPLUS S.A., examinent les résultats de la liquidation.

Les associés donnent décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat.

Les associés nomment Monsieur Kamal BAYEGI, qui accepte, au poste de commissaire à la liquidation et lui confie la mission de faire rapport sur la gestion du liquidateur.

Les associés prennent connaissance du rapport du commissaire à la liquidation qui conclut que le bilan et le compte des profits et pertes donnent une image fidèle du patrimoine de la Société et que les opérations de liquidation ne donnent pas lieu à des observations particulières. Un exemplaire de ce rapport restera annexé aux présentes.

Les associés donnent décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation. Les associés prononcent la clôture de la liquidation et constate que la société à responsabilité limitée ASSAL S.à r.l. a cessé d'exister définitivement.

Les associés décident que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la Société à L-1229 Luxembourg, 6, rue Bender.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

Monsieur AZARMGIN / Monsieur REZAPOUR MAHIN.

Référence de publication: 2012058631/43.

(120082744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Maitland Trust Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 77.380.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de:

- L'Associé, Stanza Services Limited est transféré à Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Iles Vierges Britanniques.

- John Kleynhans, gérant catégorie B est 58, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

- John B. Mills, gérant catégorie A, nommé le 2 août 2000 est 58, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055219/14.

(120077063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Upifra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UPIFRA S.A.

Référence de publication: 2012055387/10.

(120077127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Credit Suisse Microfinance Fund Management Company, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.629.

Le conseil d'administration de la société susmentionnée a coopté, avec effet au 4 avril 2012, M. Alain Thilmany en tant que nouveau membre du conseil d'administration en remplacement de M. Germain Trichies. Désormais, le conseil d'administration se compose comme suit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Philippe Bernard, Membre du Conseil d'Administration

56, Grand-Rue, L -1660 Luxembourg

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration

Kalanderplatz 5, CH-8045 Zurich

- Rochus Mommartz, Membre du Conseil d'Administration

26, Depotstrasse, CH-3012 Bern

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Alain Thilmany, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Arthur Vayloyan, Membre du Conseil d'Administration

Paradeplatz 8, CH-8001 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012056905/30.

(120080196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Vedim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4979 Fingig, 70, rue Nicolas Margue.

R.C.S. Luxembourg B 133.103.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.05.2012.

Référence de publication: 2012055389/10.

(120077330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Vertbois Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.700.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.973.

AUSZUG

Es wird weiter angezeigt, dass Herr Dr. Markus Trotter-Melitz, Herr Alain Schaedgen sowie Herr Jens Hartmann mit Wirkung zum 27. April 2012 als Geschäftsführer der Gesellschaft zurückgetreten sind.

Es wird weiter angezeigt, dass die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, durch einen Beschluss der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 27. April 2012, Herrn Olivier Wigniolle, geboren am 26. Juni 1963 in Paris (Frankreich), geschäftsansässig in F-75002 Paris, 93, rue Richelieu, mit Wirkung zum 27. April 2012 auf unbestimmte Zeit, zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012055390/17.

(120077236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Family Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 48.468.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 10 mai 2012

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE, et des sociétés CRITERIA S.à r.l. et PROCEDIA S.à r.l., établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LUXEMBOURG SARL, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du conseil d'administration adoptées le 10 mai 2012

Il résulte des décisions que Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B me des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE, continue à exercer sa fonction de président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 6 des Statuts de la Société.

En qualité d'administrateur-délégué et de président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Il résulte également desdites décisions que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE.

En sa qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Bertrange, le 10 mai 2011.
Pour FAMILY INVEST S.A.

Référence de publication: 2012057026/27.

(120080463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Vente-Privée.CPM IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 159.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VENTE-PRIVEE.CPM IP S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012055391/11.

(120077086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Venus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.063.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012055392/14.

(120077445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Barril Oco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3770 Tétange, 43, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 158.814.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Barril Oco Sarl, tenue au siège le 1^{er} février 2012

Il résulte de la liste de présence que les deux associés:

Monsieur Jorge RODRIGUES CARVALHO, indépendant, né le 08 juin 1970 et demeurant au 13 rue du Houblon L-3729 RUMELANGE

Madame Fernanda PEREIRA DO SANTOS CARVALHO, serveuse, née le 19 janvier 1969 et demeurant au 13 rue du Houblon L-3729 RUMELANGE

Sont présents et représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire ont pris les décisions suivantes:

1^{ère} Résolution: cessions de parts sociales

Madame Fernanda PEREIRA DOS SANTOS CARVALHO cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété les (76) parts sociales d'une valeur nominale de (100) euros chacune de la société à responsabilité limitée BARRIL OCO SARL, avec siège social à L-3770 TETANGE, 43 rue Principale, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Tom METZLER de résidence à Luxembourg Bonnevoie en date du 25 janvier 2011 à Monsieur DOS SANTOS CARVALHO Jorge Rafael, étudiant, né le 26/06/1992 et demeurant au 13 rue du Houblon L-3729 RUMELANGE pour la somme de 7 600 euros.

2^{ème} Résolution

Monsieur DOS SANTOS CARVALHO Jorge Rafael est nommé gérant administratif en remplacement de Madame Fernanda PEREIRA DOS SANTOS CARVALHO, démissionnaire.

3^{ème} Résolution

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique Monsieur Jorge RODRIGUES CARVALHO et du gérant administratif Monsieur Jorge Rafael DOS SANTOS CARVALHO.

Fernanda M.P.S. Carvalho / Jorge Dos Santos.

Référence de publication: 2012057435/29.

(120080595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Venus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.064.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012055393/14.

(120077444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Visitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8190 Kopstal, 61, rue Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 114.558.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012055394/14.

(120077519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Agra Investments SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 39.396.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 8 mai 2012, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.
- Wolfgang Schuhmann, avec adresse au 115, Schwanheimer Strasse, 64626, Benstrem Allemagne.
- Rainer Stephan, avec adresse au 1, Im Kirschgarten, 65817 Eppstein, Allemagne
- Karl-Ludwig Göldner, avec adresse au 36, Toedistrasse, 8002 Zurich, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2012 et qui se tiendra en 2012.

2. de renouveler le mandat d'administrateur-président de Friedhelm Danz, avec adresse à Brightin Road, Foxrock, Dublin 18, Irlande pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2012 et qui se tiendra en 2012.

3. non renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

4. nomination de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mai 2012.

Référence de publication: 2012056814/26.

(120079803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Visitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8190 Kopstal, 61, rue Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 114.558.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012055395/14.

(120077520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Visitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8190 Kopstal, 61, rue Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 114.558.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012055396/14.

(120077521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Danske SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 50.991.

L'Assemblée Générale Ordinaire de DANSKE SICAV-SIF qui s'est tenue le 11 Avril 2012 a pris note de la démission de:

Monsieur PEDERSEN Klaus Mønsted 13, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg

Et a décidé de nommer au poste d'administrateur:

Monsieur BISGAARD Johnny Nørhave 13, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

L'Assemblée Générale Ordinaire a ratifié la cooptation de Monsieur MIKKELSTRUP Robert Bruun.

En date du 13 Avril 2012, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur MIKKELSTRUP Robert Bruun au poste d'Administrateur Président.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur MIKKELSTRUP Robert Bruun (Président) 17 Parallevej DK-2800 Kongens Lyngby DENMARK
- Monsieur BISGAARD Johnny Nørhave 13, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg
- Monsieur EBERT Klaus 13, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire a également renouvelé le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2013.

Pour *DANSKE SICAV-SIF*
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012056956/26.

(120080315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Visitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8190 Kopstal, 61, rue Schmitz.
R.C.S. Luxembourg B 114.558.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012055397/14.

(120077522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Vouster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 83.275.

Le Bilan au 30.11.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055400/10.

(120077719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Insurance and Reinsurance Consultant Agency S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 461, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 59.615.

Extrait des principales résolutions adoptées en date du 27 avril 2012 lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Les mandats des administrateurs en place et non démissionnaires sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012 et devant se tenir en 2013. Ces administrateurs sont:

- Dirk Hendricks, demeurant professionnellement au 461, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Hilda Kohnenmergen, demeurant professionnellement au 461, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Patrick Sganzerla, demeurant professionnellement au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

Le mandat de l'administrateur délégué en place et non démissionnaire est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012 et devant se tenir en 2013. Cet administrateur délégué est:

- Hilda Kohnenmergen, demeurant professionnellement au 461, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Le mandat du président du conseil d'administration en place et non démissionnaire est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012 et devant se tenir en 2013. Ce Président est:

- Madame Hilda Kohnenmergen demeurant professionnellement au 461, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,

Le mandat du commissaire en place et non démissionnaire est renouvelé et prendra fin à l'issue de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012 et devant se tenir en 2013. Ce commissaire est:

- La société Sofidex S.à r.l. ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
 Pour Insurance and Reinsurance Consultant Agency S.A.
 Patrick Sganzerla
 Expert-Comptable

Référence de publication: 2012057123/30.

(120079790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

West Grove S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
 R.C.S. Luxembourg B 101.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
 Signatures

Référence de publication: 2012055401/11.

(120076901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Wilson Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
 R.C.S. Luxembourg B 49.380.

Le Bilan au 30.11.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055403/10.

(120077718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 916.142,84.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
 R.C.S. Luxembourg B 143.975.

1. Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 29 mars 2012 et avec effet immédiat, que l'associé de la Société:

- RBC cees Nominees Limited a transféré 6.182.878 parts sociales E09 à la société RBC Trustees (CI) Limited

2. Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 30 mars 2012 et avec effet immédiat, que l'associé de la Société:

- RBC cees Nominees Limited a transféré 328.491 parts sociales D à la société RBC Trustees (CI) Limited

3. Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 23 avril 2012 et avec effet immédiat, que l'associé de la Société:

- RBC cees Nominees Limited a transféré 308.067 parts sociales D à la société RBC Trustees (CI) Limited

- RBC cees Nominees Limited a transféré 4.055.295 parts sociales E09 à la société RBC Trustees (CI) Limited

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Ameriprise Financial Inc.	875.000.000 parts sociales A
RBC Trustees (CI) Limited	2.420.105 parts sociales D
	1 part sociale T
	10.389.630 parts sociales E09
	145.632 parts sociales E10
	460.837 parts sociales E11
RBC cees Nominees Limited	2.723.808 parts sociales D
	4.553.653 parts sociales E10
	10.290.026 parts sociales E11
	10.159.148 parts sociales E12

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012058529/33.

(120082229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Comptoir Immobilier Luxembourgeois, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 13.542.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 février 2012 que, le mandat des organes étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Nasir ABID, administrateur de sociétés, demeurant à L-2535 Luxembourg, 10, rue Alexandre Fleming
- Monsieur Mathis HENGEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Monsieur Nicolas SCHAEFFER Jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L - 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Monsieur Claude GEIBEN maître en droit, avec adresse professionnelle à L -2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve
- Monsieur Etienne GILLET, comptable, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3a, Boulevard Prince-Henri.

b) commissaire aux comptes

- AUDITEX SARL, 3A, boulevard Prince-Henri, L-1724 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2017.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012058704/27.

(120082764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2012.

Worldvest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.939.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2012.

Référence de publication: 2012059822/10.

(120084006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

WoodInvest Europe SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 159.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012059816/10.

(120083773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.
